Diagonales : Contre la profession des parents

24-01-2017

Difficile de dire si l'affaire relève de la CNIL ou du Défenseur des Droits, mais il va falloir en débattre : les enfants ne sont pas à égalité quand, à la visite médicale, le médecin scolaire leur demande la "profession des parents". Il y en a, certes, qui ont la chance de pouvoir nommer le métier de leur père ou l'activité de leur mère. Heureux les fils de chapeliers et les filles de dentellières : ils savent comment répondre. Mais pour un élève qui peut dire ce que font ses parents, combien sont incapables de l'expliquer ! Comment expliquer au docteur que papa est customer executive et maman responsable solution ? Certains se replient sur les études de leurs parents, ou encore le nom de l'entreprise où ils travaillent. Mais tous sortent affectés par cette épreuve.

S'il a des enfants d'âge scolaire, le "haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie pour les actions en matière d'enrichissement de la langue française auprès du ministre de l'Education nationale" doit être conscient du problème. Avec un titre pareil, ses gamins ne doivent pas rigoler à la visite médicale. Peut-être pourrait-il se saisir de la question ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com